

# LE BON COMBAT

ANTERIEUREMENT L'ETUDIANT

ABONNEMENT	9ième ANNÉE	No 10
\$1.00 par ANNEE	1er MAI 1893	

Adveniat regnum tuum.

Le CANADA-REVUE et Mgr Fabre

POUVOIR LÉGISLATIF DE L'ÉGLISE

LES ÉVÊQUES SONT PARFOIS OBLIGÉS DE SEVIR

La Société de publication du *Canada-Revue* poursuit Mgr Fabre, archevêque de Montréal. Elle réclame \$50,000 de dommages. L'hon. M. Taillon et M. C.-A. Geoffrion, C. R., sont les avocats de Mgr Fabre. M. Horace St-Louis paraît comme avocat du *Canada-Revue*.

Il y a, dans cette poursuite, de la logique, mais une logique dont le principe est essentiellement mauvais.

La Société de publication du *Canada-Revue* conteste ici, ni plus ni moins, l'existence de l'*autorité législative* de l'Église.

Le Christ a donné deux pouvoirs aux apôtres et à leurs successeurs : 1<sup>o</sup> celui d'enseigner, c'est le pouvoir *doctrinal* ; 2<sup>o</sup> celui de *lier* et de *déliar*, c'est le pouvoir *législatif*.

Les apôtres ne cessent d'attirer sur ce point l'attention des évêques qu'ils préposent aux églises nouvelles.

«Pascite qui in vobis est gregem Dei, providentes»: *Paissez le troupeau de Dieu qui vous est commis, veillant sur sa conduite*. Ce sont les paroles de Saint Pierre aux évêques du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce et de l'Asie.

Et pourquoi la *nécessité de cette vigilance* des évêques sur leurs églises ? c'est parce que le démon tourne autour du bercail, prêt à